

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

N/Réf. : 26/AF/VB/CT/BH/ASC

16

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS
ADMIS À SE PRÉSENTER AUX CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT D'ASSISTANTS TERRITORIAUX
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAUX
DE 2^e CLASSE - SESSION 2026**

**SPÉCIALITÉ : MUSIQUE
DISCIPLINE : FORMATION MUSICALE**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique, livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31,

Vu le code du sport, livre II, titre II, chapitre I, disposant en son article L 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics sans remplir les conditions de diplôme,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^e classe,

Vu l'arrêté n°198/25/AF/VB/CT/BH/AJ en date du 24 juillet 2025 portant ouverture de concours organisés pour le recrutement d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2^e classe,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-*et*-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant l'accord de mutualisation conclu entre les centres de gestion coordonnateurs et organisateurs des concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe - session 2026,

Considérant les dossiers reçus par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pendant la période d'inscription,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : NOMBRE ET RÉPARTITION DES CANDIDATS

Les 222 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves des concours organisés pour le recrutement d'assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2^e classe - session 2026, dont la première épreuve se déroulera le 09 février 2026 (date nationale).

Ils se répartissent ainsi :

- 164 candidats sont admis à se présenter aux épreuves du concours EXTERNE ;
- 49 candidats sont admis à se présenter aux épreuves du concours INTERNE ;
- 9 candidats sont admis à se présenter aux épreuves du TROISIÈME CONCOURS.

ARTICLE 2^e : ADMISSION À CONCOURIR

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3^e : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^e : PUBLICITÉ

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des actes administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des différents Centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de ces concours ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 21 JANVIER 2026

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,



Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.
PRINCIPAL DE 2ÈME CL - SESSION 2026
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 09 FÉVRIER 2026 (DATE NATIONALE)**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : EXTERNE
Spécialité : MUSIQUE DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ANTOINE	Charles-Edouard	169872
AYACHE	David	167237
BALAKIAN	Marie-Pierre	167315
BAUDET	Marin	169944
BAUDUIN	Albane	170101
BECHLITCH--SZONYI	Tatiana	169371
BELKHITER	Yasmina	169641
BENTKOWSKI	Marie	167464
BERGER	Micael	168184
BERLON	Sarah	167942
BONAUD	Etienne	168854
BOUCHE	Pascale	169636
BRANCIARD	François	167501
BROLLES	Celestin	167598
BRUNAUD	Claire	167161

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

BURATTI	Elisabeth	167740
CANTIN	Erwann	169989
CARON	Claire	168900
CAVALLO	Emilie	169648
CELLIER	Estéban	169913
CHAMPAGNAT	Pierre-Loup	167555
CHANTELOUP	Ingrid	167285
CHASSAGNEUX	Elsa	167855
CHATELIN	Emeline	170140
CHAVELET	Valentine	168642
CHEVRIER	Cyril	167968
CIEUTAT	Cyril	170141
CLINCHARD	Pierre	169909
COATRINE	Marie	167683
COLOMBEL	Jérémie	167625
COMBE	Arthur	170110
CORONAS	Camille	169238
DARÇON	Virginie	169325
DAVERNON	Gabriel	169448
DE CARVALHO	Thiago	169997
DE TAEYE	Angela	168777
DELAIRE	Elisa	169520
DELAPLACE	René	170102
DELAUNAY	Karl	167496
DEL CROIX	Félix	169988
DEREX	Nadia	167253

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

DESCAMPS	Tommy	167624
DESPREZ	Laetitia	167994
DEVAUX	Delphine	167179
DEVISMES	Lilian	167236
DORCHIES	Claire	168862
DOURDIN	Sébastien	169964
DUBOIS	Séverine	168671
DUBOIS LAFAYE	Margot	170142
DUFFAU	Mathilde	167765
DUQUESNE	Sabine	167456
DURAND	Camille	167502
DURAND	Laurence	167594
EPALLE	Thomas	168025
ESCHARD	Guillaume	167205
FABRIZIO	David	167195
FEKNOUS	Nadia	167412
FONTAINE	Pierre Louis	170137
FRAMERY	Nadège	169237
FRANCINE	Raïssa	167519
GAILING	Olympia	168672
GAUCHE	Emeline	169193
GERARD	Céline	168815
GERVAIS	Fanny	167426
GHIN	Elia	170071
GIBERGUES	Julie	167168
GIRARDON	Sandrine	167798

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

GLARAN	Isaline	167423
GOEPP	Louise	167749
GOMETZ	Catherine	167351
GONZALEZ SUITT	Paula	168630
GOUDOUR	Céline	168881
GOYON	Marie-Angélique	169647
GRASSET	Solène	169350
GROSLEGIAT	Céline	169476
HOARAU	Amandine	167353
HOTTE	Juliette	168910
HOULBERT	Ghislaine	170090
JACQUET	Valentine	169419
JALLAT	Eva	167240
JAMET	Blandine	167480
JAMET	Julien	169203
JOUFFROY	Sophie	167546
JUSSERAND	Yves	167184
KONCEWICZ	Julie	170129
KUNTZMANN	Ingrid	170064
LA ROCCA	Marco	169222
LABOURDETTE	Florestan	169983
LACH	Clémence	170075
LALLEMAND	Frédéric	169263
LAMIRAL	Manon	168701
LATKA	Barbara	169993
LAURENT	Rachel	169370

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

LAY	Julius	170063
LE MASSON	Esther	167263
LECERF	Ninon	169558
LEROY	Domitille	168646
LONDONO RIOS	Catalina	168770
LOPEZ SOSA	Monica	167182
LOUBES	Céline	167647
LOUVET	Krystal	167309
MADESCLAIRE	Sophie	167436
MANTEAUX	Magalie	169546
MARIGNANE	Pauline	167699
MARTIAL	Claire	169007
MARTIN	Cédric	167592
MARTIN-LUTZ	Lydie	167684
MASTRACCI	Alberto	169947
MAURY	Bastien	168279
MEYER	Benoît	167320
MEYER	Judith	167503
MICHEL	Christophe	167719
MIGNOGNA	Francesca	167386
MORIN	Nicolas	169981
MOTTET	Marie	170019
MOTUELLE	Manon	168015
MÜHLHÄUSER	Clémence	167258
NAZABAL	Hélène	168155
NICOL	Julie	167210

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

NICOL	Thomas	170005
OLIVAUD	Aymeric	168026
OMER NGUYEN	Diane	167830
PANOYAN	Lucy	169967
PARISOT	Mathieu	167914
PECQUEUR	Christophe	167615
PERAZA	Jose Gabriel	169326
PEREZ	Ella	170022
PERRET	Magali	167493
PERRONNET	Olivier	169253
PESNOT	Coline	169669
PETIT	Guillaume	168931
PIERRE	Maxime	170092
PIRAPREZ	Adèle	168597
POGNON	Victor	170132
POINGT	Anaïs	167705
PUJOL SENTAURENS	Louise	169532
QUEUNIET	Mélanie	167479
QUINIOU	Thierry	169945
QUINTARD	Marion	168795
RABET	Olivier	167216
RAMON	Anna	167171
RAQUIN PIGEON	Claire	167620
RAVIER	Sandrine	167293
REY	Christine	167275
ROUGEMONT	Annabelle	169122

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

RUBIN	Alexandre	170053
RUCH	Michèle	170043
RUSSAC	Gabrielle	168468
RYCHLIK	Antoine	170091
SALANNE	Juliette	169998
SANCHEZ	Benjamin	169950
SCIAU	Marie	167368
SEBBAN	Jonathan	168693
SOURDAINE	Nicolas	167833
STREITH	Emmanuel	167889
TEIXEIRA	Samuel	169973
THAL	Anne	168761
THIERRY	Paul	167175
TORRES BENOIT	Julie	167495
TOUCHARD	Roxane	168706
TOUSSAINT	Christelle	168799
TROMBERT	Myriam	169084
VARIN	Nicolas	169995
VILLEGAS CARUSSO	Leticia	170088

Nombre de candidats : 164

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.
PRINCIPAL DE 2ÈME CL - SESSION 2026
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 09 FÉVRIER 2026 (DATE NATIONALE)**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : INTERNE
Spécialité : MUSIQUE DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BARRIAL	Gaëtan	167371
BERGER	Micael	168185
BLANCHET	Timothée	170060
BOUCHE	Pascale	169643
BOUCHUT	Sébastien	170044
BOUVIER	Ulric	170134
CHABAUD	Olivier	168838
CHEVRIER	Cyril	167967
CHIROUX	Olivier	168930
COATRINE	Marie	167972
COSTE	Théotime	169696
COVELLO	Antonio	169661
DELESSE	Cedric	168914
FABRE	Guillaume	167999
FRITSCH	Joséphine	167595

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

GARNIER	Nicolas	167681
GOEPP	Louise	167782
GOUDOUR	Céline	168901
GRUBER	Marie-Agnès	170058
GUE	Ludovic	167187
HEATH	Juliette	169544
HOAREAU	Kémuel	169468
JACQUOT	Jean-Daniel	169534
KHADGI	Alix	167996
KOUYOUMDJIAN	Mireille	167270
KOYAMA	Michel	169793
LACH	Clémence	169379
LAROUBINE	Emilie	167804
LEROY	Domitille	168644
LOMBART	Jean-Charles	167998
MELCHIOR TISSIER	Bella	169224
MÜHLHÄUSER	Clémence	167260
NAUTRÉ	Anne	167829
OLIVAUD	Aymeric	167831
PANEL	Caroline	169232
PENA QUERALT	Maria Pilar	167354
PESNOT	Coline	169670
PIMARE	Clara	167890
QUELARD	Philippe	167397
RIVIERE	Leah	167396
ROBERT	Daphné	167256

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ROUSSELOT-PAILLEZ	Emelyne	169478
SEBBAN	Jonathan	169505
SPOUTIL	Aurèle	167827
SUNDERMANN	Simon	169462
THAL	Anne	168763
TOUATI	Nelson	167639
VANDEPUTTE	Adélaïde	167296
VARIN	Nicolas	169996

Nombre de candidats : 49

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ART.
PRINCIPAL DE 2ÈME CL - SESSION 2026
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE A LIEU
LE 09 FÉVRIER 2026 (DATE NATIONALE)**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : TROISIEME CONCOURS
Spécialité : MUSIQUE DISCIPLINE FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
CATINEAU	Maximin	167918
CHARDIN	Guillaume	168677
DEMULLIER	Julie	168022
DUPUIS	Justine	170072
HAMMACHE	Kahina	169524
KOYAMA	Michel	169677
RAVAUX	Magalie	167632
VILLEMIN	Alice	170083
WUILBERCQ	Mélanie	167970

Nombre de candidats : 9

Bordereau de signature

[286216] - 2026-01-23 - Arrêté admis à
concourir ATEA - EAC - Concours et
examens

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20260130-1001-30012026-AI
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	30/01/2026	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2026-01-23 - Arrêté admis à concourir ATEA - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 30/01/2026 08:22:33 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	30/01/2026	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 02 mai 2024 à 10:58 au 02 mai 2027 à 10:58.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur